

MON ÉGLISE A BESOIN DE MOI

je donne

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Ma paroisse :

Mail :

Tel :

Année de naissance :

Je vous adresse un don de :

25€ 75€ 150€ 300€ autre :

Don par chèque

Merci de libeller le chèque à l'ordre de l'Association Diocésaine de Chartres et de joindre le coupon.

En adressant votre don avant le 31/12, cachet de la poste faisant foi, vous êtes assuré d'obtenir un reçu fiscal sur l'année en cours.

Don par CB sur mondenier.com

Mandat de prélèvement SEPA

MERCI DE JOINDRE VOTRE RIB

chaque mois chaque trimestre chaque semestre

25€ 75€ 150€ 300€ autre :

Nom de la banque :

CP : Ville :

Fait à le :

Signature indispensable :



DIOCÈSE
de Chartres



MON ÉGLISE A BESOIN DE MOI

je donne

RDV sur www.diocesechartres.fr
pour soutenir notre Église





Chers frères et sœurs diocésains et amis,

Avec joie, je vous adresse ce message. Notre Église en Eure-et-Loir compte **23 paroisses**, pour vous accueillir. **58 prêtres** les animent accompagnés par des personnes **bénévoles ou salariés**. Ils visitent aussi les EHPAD et les hôpitaux. **Tous se tiennent à votre disposition.**

Pour animer cette **mission d'écoute**, de **formation** et de **prière**, nous avons besoin de **votre contribution** au Denier de l'Église. **Ne bénéficiant d'aucune subvention, seule votre générosité permet de financer nos projets.**

Nous savons pouvoir compter sur le soutien de chaque baptisé. **Chaque don est important**, quel qu'en soit le montant. Merci de tout cœur !

Je prie pour vous et vos proches.

Mgr Philippe Chistroy
Evêque de Chartres

POURQUOI DONNER AU DENIER DE L'ÉGLISE ?

C'est votre don au denier qui permet de verser un traitement à chaque prêtre et de prendre en charge sa protection sociale.

A titre de repère, une journée d'un prêtre a un coût d'environ 60€.

La collecte du denier exprime le soutien matériel et spirituel des baptisés envers les prêtres et toutes les personnes qui s'engagent dans chacune des paroisses du diocèse de Chartres.

Les dons effectués en faveur de l'Association diocésaine de Chartres permettent de bénéficier **d'un abattement fiscal** si on est imposable.



Choisir le prélèvement

Vous pouvez répartir votre participation au Denier toute l'année. Les dons réguliers facilitent le versement mensuel de la rémunération des prêtres.

Association Diocésaine de Chartres

22, avenue d'Aligre CS 40184
28 008 Chartres cedex
dons@diocesechartres.fr
02 37 88 00 05